

Troisvierges, le 1 septembre 2020

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 01 septembre 2020, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux de démontage d'une grue de chantier à 33-35, Grand-rue à Troisvierges, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation à Troisvierges, « rue Millbich », et ceci vendredi, 18 septembre 2020 de 08:00 à 12:00 hrs :

- **Route barrée dans les deux sens du tronçon de rue indiquée en couleur rouge sur le plan ci-dessous.**
- **Déviation par le tronçon de rue de la « rue de Milbich » indiquée en couleur bleu sur le plan ci-dessous, suppression temporairement de l'article 1/1 - accès interdit, sens interdit, rue Milbich pour la durée des travaux.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.  
le bourgmestre:  
signé Edy Mertens

le secrétaire



Enlever le 19.09.2020